



Aggression volontaire aggravée

Par **falcone**, le **20/05/2009** à **01:15**

Bonjour,

j' ai été agressé par trois personnes, l'une d'entre-elle m'a mis une arme à poing (un pistolet) au niveau de la tempe. les deux autres profitant de cette situation pour me porter plusieurs coups notamment au niveau du visage.

j'ai porté plainte au commissariat contre les trois personnes, noms et prénoms ont été donné. Après que celles ci ont passé une journée au commissariat, le parquet à décidé de faire juger seulement la personne ayant l'arme.

Qu'arrivera t-il aux deux autres ayant tout de meme porté des coups??

Que puis-je faire afin que celles-ci ne s'en sortent pas aussi facilement?

Dois-je consulter un avocat? mais comment faire étant donné que je suis étudiant et je dispose d'un revenu très faible.

Merci d'avance pour votre réponse

Par **aurlie**, le **20/05/2009** à **14:39**

bonjour,

tu peut toujours faire appel au association d aide au victime de ton departement pour savoir ces la qu elle fo se renseigner au pres de ton tribunal

et oui je te conseil de prendre n avocat en etant etdiant tu peut bene ficier d aide juridictionnel voila bonne continuation